



## Modification du décret DATE : un pansement sur une jambe de bois

Le décret sur les nouveaux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat (DATE) du 31 mars 2009 impose un cadre commun à l'ensemble des ministères en substitution des emplois de chef de service déconcentré de l'ex-Equipement et de l'ex-Ecologie. Ce texte correspond à une fonctionnalisation à outrance des emplois de direction et nie totalement les spécificités des ministères en établissant un cadre rigide et dogmatique.

Le SNITPECT-FO s'est insurgé de la régression des conditions d'accès à emplois. En effet, par ce décret les Ingénieurs des TPE se sont vus bloquer l'accès aux emplois des groupes I, II et III alors même qu'ils occupaient déjà ce type de fonction.

Nombre d'ITPE ont été désignés comme préfigurateurs de ces futurs services et ont à ce titre conduit les réorganisations portées par l'administration. Ils sont attendus tant par leur ministère que par les préfets pour assurer la direction de ces nouveaux services. Pourtant l'administration n'a pas tiré les conséquences de cette réalité de terrain en mettant le statut des ITPE en cohérence avec ses propres décisions.

Ainsi l'arrêté du 29 décembre classant les départements dans les différents groupes s'est limité à « oublier » les départements pour lesquels la nomination du préfigurateur était impossible. Le 25/01/10, la commission des statuts du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat examinera un projet de décret modificatif concernant les emplois de DATE. **Nous attendons une solution pérenne, l'administration propose une dérogation transitoire.** Cette dérogation ne concerne que les préfigurateurs d'aujourd'hui qui ne remplissent pas les conditions du décret.

De qui se moque-t-on ? Cette modification, même si elle permet de résoudre les situations individuelles de nos camarades, n'est en réalité qu'un pansement sur une jambe de bois. Ces préfigurateurs qui sont ingénieurs des TPE ont bien servi, et comme l'administration a encore besoin d'eux dans l'immédiat, elle prévoit une dérogation mais uniquement pour les nominations en cours. Après, on appliquera la politique « kleenex », et ceux qui ne seront plus utiles rejoindront le camp des laissés pour compte. Il faut bien laisser de la place aux « fonctionnaires bien nés », ceux qui ont le bon statut et le bon diplôme. Gestion des compétences ? Non, gestion des privilèges ..

A l'avenir, même si les Ingénieurs des TPE ont fait la preuve de leurs compétences et que l'Etat souhaite disposer de directeurs ayant une forte expérience technique, managériale et opérationnelle, ils seront toujours bloqués pour l'accès à ces emplois. Alors que le chantier du statut à trois grades terminant hors échelle n'est toujours pas ouvert, ce décret est un nouveau plafond de verre imposé par l'administration.

Alors que le gouvernement voudrait faire croire qu'il est le fervent défenseur d'une gestion des emplois de direction par la compétence : « [le statut d'emploi DATE] est un formidable vecteur pour la promotion de la mobilité des compétences au niveau local »<sup>1</sup> force est de constater que l'administration entend « réserver ces postes aux polytechniciens et aux énarques »<sup>2</sup>. Alors que le gouvernement se répand dans les médias sur le thème de la mixité sociale, il devrait aussi se pencher sur l'élitisme avec laquelle il gère sa propre administration. Tout autant que de quotas pour l'accès aux grandes écoles, notre pays a besoin que les emplois de direction ne soient plus réservés à quelques uns mais à tous ceux qui, en interne, ont aussi su faire la preuve de leur capacité à les occuper

**Nous condamnons la position de l'administration qui veut nous interdire l'accès aux postes de direction pour les réserver aux corps « bien nés ».**

**Nous exigeons en conséquence la concrétisation immédiate d'un statut à trois grades terminant hors-échelle B.**

<sup>1</sup> Discours du Premier ministre François FILLON , La réforme de l'administration territoriale de l'Etat :

<sup>2</sup> Propos entendus en réunion par les syndicats nationaux FO des corps d'ingénieurs